



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-troisième session

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique

**État d'avancement des activités prévues dans le programme
de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation
climatique**

Rapport annuel succinct du secrétariat

Résumé

Le présent document, qui constitue le quatrième rapport annuel succinct soumis au titre du programme de travail décennal de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique, donne une vue d'ensemble des progrès réalisés, entre septembre 2024 et juillet 2025, par les Parties, le secrétariat et les autres parties prenantes dans l'exécution des activités prévues dans le programme et son plan d'action.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Collectif YOUNGO	collectif des organisations non gouvernementales représentant les enfants et les jeunes
COP	Conférence des Parties
IFLA	Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques
ODD	objectifs de développement durable
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
WEDO	Women's Environment and Development Organization

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP), à sa vingt-sixième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa troisième session, ont réaffirmé l'importance que revêtaient les six éléments de l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC) – éducation, formation, sensibilisation, participation du public, accès de la population à l'information et coopération internationale concernant les changements climatiques – pour la réalisation de l'objectif de la Convention et des buts et objectifs de l'Accord de Paris, et ont adopté le programme de travail décennal de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique¹.

2. Le programme de travail de Glasgow², qui définit la portée et les fondements des mesures de mise en œuvre de l'AAC conformément aux dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris, comprend des activités dans quatre domaines prioritaires à vocation pragmatique³ et les six éléments de l'AAC que les Parties, compte tenu des circonstances nationales, et les entités non parties peuvent réaliser pour renforcer la mise en œuvre de l'AAC, notamment par la coopération, la collaboration et les partenariats.

3. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, ont demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel succinct sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa deuxième session ordinaire de chaque année⁴.

4. La COP, à sa vingt-septième session, et la CMA, à sa quatrième session, ont demandé au secrétariat d'inclure dans chaque rapport annuel succinct des informations sur les supports, les ressources et les résultats définis dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow⁵, telles que des informations sur l'état d'avancement des activités A.1, A.2, B.1, C.2, C.3 et D.1⁶.

B. Portée et structure

5. Le présent document, qui constitue le quatrième rapport annuel succinct, contient des informations sur les progrès réalisés, entre septembre 2024 et juillet 2025, par les Parties, le secrétariat et les autres parties prenantes dans l'exécution des activités prévues dans le programme de travail de Glasgow et son plan d'action. Ces informations ont été recueillies auprès de Parties et d'entités non parties, notamment dans le cadre du Dialogue 2025 sur l'AAC et des activités menées par le secrétariat dans ce domaine.

6. La section II ci-dessous porte sur les activités prescrites organisées pendant la période considérée en lien avec l'AAC ; la section III présente une vue d'ensemble des pratiques et des ressources associées au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'AAC et à l'établissement de rapports à ce sujet ; la section IV fournit des informations sur les coordonnateurs nationaux de l'AAC ; la section V présente des renseignements utiles provenant des communications et des rapports des Parties soumis au titre de la Convention ; la section VI rend compte de la mise en œuvre de l'AAC par les organes constitués au titre de la Convention ; la section VII traite de l'Alliance des Nations Unies en faveur de l'AAC ; la section VIII est consacrée aux mesures prises par les entités non parties ; les sections suivantes portent sur les activités en lien avec l'AAC que mène le secrétariat dans les domaines de la sensibilisation et de la communication (sect. IX) et de la participation et du renforcement des capacités des jeunes (sect. X) ; la section XI conclut le rapport en présentant les prochaines étapes.

¹ Décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, préambule et par. 4.

² Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

³ Cohérence des politiques ; coordination des mesures ; outils et appui ; suivi, évaluation et établissement de rapports.

⁴ Décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 12 a).

⁵ Annexe des décisions 23/CP.27 et 22/CMA.4.

⁶ Décisions 23/CP.27 et 22/CMA.4, par. 7.

7. Les annexes I et II indiquent où trouver, dans le rapport, des informations sur les activités prescrites au titre du programme de travail de Glasgow et de son plan d'action, respectivement. L'annexe III contient une liste non exhaustive des pratiques et des ressources associées au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'AAC et à l'établissement de rapports à ce sujet.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

8. Le SBI voudra peut-être tirer parti des informations figurant dans le présent rapport pour :

- a) Suivre et contrôler la mise en œuvre de l'AAC et du programme de travail de Glasgow, ainsi que du plan d'action y relatif ;
- b) Élaborer à l'intention du secrétariat des directives relatives à l'établissement des futurs rapports annuels succincts sur l'état d'avancement des activités prévues dans le programme de travail de Glasgow.

II. Activités prescrites

A. Manifestation organisée à la session de la Conférence des Parties

9. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les présidences de chaque session de la COP et de la CMA sont invitées à organiser, avec l'appui du secrétariat, une manifestation en cours de session qui soit axée sur un domaine thématique en rapport avec la Convention et l'Accord de Paris, afin de promouvoir la cohérence et de renforcer la coordination des travaux sur l'AAC menés par les organes constitués et d'autres entités des Nations Unies et dans le cadre d'autres processus des Nations Unies⁷.

10. La manifestation organisée à la vingt-neuvième session de la COP était intitulée « Renforcer la transparence climatique : perspectives offertes par l'Action pour l'autonomisation climatique »⁸ et animée par des représentants du Sri Lanka et de Climate Outreach⁹. Dans leurs allocutions de bienvenue, les représentants de la présidence de la vingt-neuvième session de la COP et du secrétariat ont souligné que la participation concrète de toutes les parties prenantes était indispensable pour parvenir à une réelle transparence climatique, ce à quoi pouvaient contribuer les éléments de l'AAC, car ils favorisaient l'inclusivité et le respect du principe de responsabilité et renforçaient la confiance du public dans les politiques et actions climatiques.

11. Le ton de la manifestation a été donné lors d'une table ronde consacrée à la manière dont les éléments de l'AAC pouvaient venir en appui des processus liés à la transparence climatique ou y être intégrés. La coordonnatrice de l'AAC de l'Équateur a indiqué que son pays avait établi un registre national consacré à l'action climatique, qui permettait notamment de suivre la mise en œuvre des six éléments de l'AAC, et a expliqué comment il utilisait le registre aux fins de la préparation de son premier rapport biennal au titre de la transparence. Une représentante de la Norvège a décrit les mesures prises par son pays dans l'optique de renforcer la participation de la société civile et des jeunes à la prise de décisions et à l'action climatiques au niveau national, citant notamment l'obligation juridique qui avait été faite aux autorités publiques de rendre les informations sur l'environnement accessibles au public, et a expliqué comment le pays rendait compte des activités qu'il menait en lien avec l'AAC dans sa communication nationale. Enfin, une représentante du secrétariat de l'Initiative pour la transparence de l'action climatique a présenté une méthode¹⁰ conçue pour aider les pays à

⁷ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 6 b).

⁸ Voir <https://unfccc.int/ace/cop29#-ACE-Presidency-event-COP29>.

⁹ L'enregistrement est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/advancing-climate-transparency-opportunities-through-action-for-climate-empowerment-mandated-event>.

¹⁰ Voir <https://climateactiontransparency.org/our-work/icat-toolbox/assessment-guides/stakeholder-participation/>.

renforcer la participation des parties prenantes à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies et actions climatiques, l'objectif étant de rendre celles-ci plus transparentes et d'inspirer confiance au public.

12. Ensuite, des débats tenus sous la forme d'un « World Café » ont porté sur le rôle que pouvaient jouer les parties prenantes dans la transparence climatique et sur la manière dont l'AAC pouvait les préparer et les doter des moyens nécessaires pour qu'elles participent concrètement aux processus connexes. Ces débats ont été animés par les coordonnateurs de l'AAC de la Trinité-et-Tobago et des États-Unis d'Amérique ainsi que par des représentants de l'Observatoire de l'AAC, du Groupe C40 des villes pionnières dans la lutte contre les changements climatiques, de Climate Tracker Asia, de Greenhouse Communications, de l'Université d'Helsinki et du collectif YOUNGO. Les participants ont mis en avant l'importance que revêtaient les partenariats multipartites et à plusieurs niveaux si l'on voulait faire en sorte que des informations fiables sur les stratégies et actions climatiques mises en place soient plus largement disponibles et accessibles et, *in fine*, établir un cadre de transparence solide. Plus précisément, les participants :

- a) Ont souligné que les universités et les instituts de recherche devaient participer aux processus liés à la transparence climatique dès le début, ces entités étant des sources d'information fiables et pouvant contribuer au renforcement des capacités, et qu'il fallait que le secteur privé se garde de toute forme d'écoblanchiment et communique des informations transparentes et respectueuses des spécificités culturelles s'agissant de leurs mesures de lutte contre les changements climatiques, de manière à instaurer un climat de confiance ;
- b) Ont insisté sur le fait qu'il importait de rendre les informations complexes sur les changements climatiques compréhensibles par le public afin de l'encourager à prendre part aux politiques et actions climatiques, et qu'il fallait créer un cadre sécurisé permettant aux médias et aux organisations de la société civile de lutter contre la mésinformation sur le climat et de diffuser des informations adaptées aux contextes locaux ;
- c) Ont indiqué que les administrations infranationales avaient un rôle essentiel à jouer pour que les solutions climatiques locales et communautaires soient valorisées et encouragées, et ont engagé ces administrations à redoubler d'efforts pour élaborer des solutions aux problèmes liés aux changements climatiques en collaboration avec les communautés locales ;
- d) Ont expliqué qu'il était difficile pour les femmes, les enfants, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées, entre autres, de participer à la prise de décisions relatives au climat, et ont réaffirmé qu'il fallait rendre les informations accessibles, renforcer les capacités et mettre en place des processus inclusifs si l'on entendait inspirer confiance au public et faire en sorte que le principe de responsabilité soit appliqué dans les politiques et actions climatiques.

13. Pour conclure la manifestation, la Jeune championne de l'action climatique désignée par la présidence de la vingt-neuvième session de la COP a insisté sur le rôle de catalyseur que jouait l'AAC en ce qu'elle donnait aux personnes, en particulier aux enfants et aux jeunes, les connaissances, les outils et les plateformes nécessaires pour mener une action climatique inclusive et porteuse de transformations. Elle a appelé l'attention sur le pouvoir qu'avait l'AAC de rendre les processus liés à la transparence climatique plus inclusifs et a plaidé en faveur de solutions climatiques étayées par tout un éventail de points de vue et qui ne laissent personne de côté.

B. Dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique

14. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, ont demandé au SBI d'organiser à sa première session ordinaire de chaque année, avec la participation des Parties, des représentants des organes constitués pertinents et des spécialistes, praticiens et acteurs intéressés, un dialogue annuel sur l'AAC qui se concentrerait sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Glasgow et sur ses quatre domaines prioritaires¹¹.

¹¹ Décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 11 b).

15. Le Dialogue 2025 sur l'AAC, qui portait sur les domaines prioritaires de la cohérence des politiques et de la coordination des mesures, s'est déroulé à la soixante-deuxième session du SBI¹². Son ordre du jour et ses modalités avaient été définis sur la base des communications des Parties et des entités non parties¹³.

16. Conformément au plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, le secrétariat a organisé pendant le Dialogue une séance conjointe avec les représentants des organes constitués et de tous les programmes de travail relevant de la Convention afin d'examiner les moyens d'améliorer la compréhension du rôle des enfants et des jeunes ainsi que des peuples autochtones dans l'accélération de la mise en œuvre de l'AAC et de promouvoir le partage des connaissances intergénérationnelles dans le cadre de leurs activités (activité A.1) et un atelier interactif sur l'élaboration et la mise en œuvre, au niveau national, de politiques, plans, stratégies et mesures ayant trait au climat grâce à une approche clairement inclusive, intergénérationnelle et tenant compte des questions de genre (activité A.2).

17. Le secrétariat s'est en outre efforcé de ménager une place dans l'ordre du jour du Dialogue 2025 sur l'AAC, y compris dans la Galerie de l'AAC, pour l'exécution des activités ci-après prévues dans le plan d'action :

a) Les Parties et les organisations concernées ont été invitées à partager des données d'expérience et de bonnes pratiques à l'occasion de dialogues, d'ateliers et de consultations au niveau régional et à en présenter les résultats lors du Dialogue sur l'AAC (activité B.1) ;

b) Le secrétariat a été chargé d'accroître les échanges mutuels entre coordonnateurs nationaux de l'AAC au sujet des activités relatives à l'AAC menées au niveau national, notamment dans le cadre du Dialogue sur l'AAC (activité B.2) ;

c) Il a été demandé au secrétariat et aux organisations concernées d'offrir à des jeunes la possibilité de faire des présentations lors des dialogues sur l'AAC afin de souligner le rôle de leader que joue la jeunesse dans l'action climatique (activité C.2).

1. Séance conjointe (activité A.1)

18. Le Dialogue 2025 sur l'AAC s'est ouvert par la séance conjointe visée au paragraphe 16 ci-dessus, animée par le coordonnateur de l'AAC du Zimbabwe et une représentante du collectif YOUNGO. Dans leurs allocutions de bienvenue, la Jeune championne de l'action climatique désignée par la présidence de la trentième session de la COP, la représentante du collectif YOUNGO et un défenseur de la jeunesse du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont souligné qu'il était urgent que la gouvernance climatique soit inclusive et intergénérationnelle. Ils ont engagé les États et d'autres acteurs à convenir que les identités diverses des enfants et des jeunes, leurs expériences et leur leadership étaient importants, soulignant qu'il fallait que les enfants et les jeunes prennent part à la prise de décisions et à l'action climatiques et qu'il fallait créer des mécanismes leur permettant de participer concrètement à tous les niveaux.

19. Deux oratrices autochtones, représentant l'une, les personnes âgées et l'autre, les jeunes, ont fait une présentation sur la manière dont les considérations intergénérationnelles pouvaient être intégrées dans l'action climatique, plantant ainsi le décor de la séance en petits groupes qui a suivi. Elles ont appelé au réveil de la sagesse ancestrale, qui permettrait de rétablir un certain équilibre avec la Terre nourricière, insistant sur le devoir sacré de prendre soin de la terre, de l'air et de l'eau. Précisant que les peuples autochtones veillaient depuis longtemps à préserver leur mémoire culturelle, les oratrices ont exhorté les participants à respecter le savoir autochtone et les points de vue de ces peuples sur les changements climatiques et à tenir compte des répercussions que les décisions prises pourraient avoir sur les générations futures.

¹² L'ordre du jour du Dialogue et l'enregistrement de la séance sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/in-session-action-for-climate-empowerment-ace-dialogue-2025>.

¹³ Toutes les communications des Parties et des entités non parties mentionnées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (en recherchant « Action for Climate Empowerment »).

20. Animés par les coordonnatrices de l'AAC de l'Italie et de la Trinité-et-Tobago, des représentants de l'Institut Alana, de la République dominicaine, du Sri Lanka, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UNICEF et du collectif YOUNGO, ainsi qu'une jeune de la région Asie-Pacifique, les débats en petits groupes ont été l'occasion pour les participants de dégager des idées et des perspectives sur la manière d'intégrer les considérations intergénérationnelles dans l'ensemble du processus de la Convention, et de réfléchir aux moyens d'améliorer le bien-être collectif et la participation concrète des enfants et des jeunes, notamment ceux issus de communautés locales et de peuples autochtones. Plus précisément, les participants :

a) Ont souligné qu'il fallait tenir compte des perspectives intergénérationnelles dans le processus de la Convention en intégrant des considérations relatives à l'AAC, aux enfants et aux jeunes dans l'ensemble des secteurs d'activité. Ils ont notamment proposé d'institutionnaliser la participation des enfants et des jeunes aux travaux des organes constitués et de concevoir des indicateurs permettant de mesurer la participation des jeunes, compte tenu des cadres pertinents relatifs aux droits de l'homme. Ils ont considéré que renforcer les capacités de toutes les parties prenantes concernées et établir des partenariats multipartites étaient essentiels si l'on voulait que la participation intergénérationnelle ait davantage de poids dans le processus de la Convention ;

b) Ont insisté sur le fait que les enfants et les jeunes devaient être associés à la prise de décisions et à l'action climatiques à tous les niveaux, de manière concrète et dans le respect de leur culture. Ils ont notamment proposé que soient désignés des coordonnateurs et des comités consultatifs nationaux et locaux pour la jeunesse, ce qui permettrait que la prise de décisions relatives au climat se fasse sur une base intergénérationnelle, et que soient adoptées des approches à long terme en faveur de l'action climatique, comme le principe de la septième génération. Ils ont exhorté les États à prendre conscience du fait que les jeunes étaient compétents pour élaborer des politiques climatiques et mener une action climatique et à changer leur manière de percevoir les enfants et les jeunes, qui ne devaient plus être considérés comme des bénéficiaires passifs de la lutte contre les changements climatiques, mais comme des partenaires actifs ;

c) Ont constaté que l'absence de données ventilées sur les enfants et les jeunes concernant les effets des changements climatiques et les mesures de lutte connexes empêchait fortement les politiques adoptées et les actions menées de tenir compte des perspectives de ce groupe de population. Ils ont souligné qu'il fallait remédier aux inégalités observées à l'échelle mondiale dans l'accès à ces données et faire en sorte que les connaissances traditionnelles et le vécu des enfants et des jeunes soient reflétés dans la prise de décisions, tout en offrant à ces derniers la possibilité de contribuer à la collecte et à la communication des données. Les participants ont dit que davantage devait être fait pour que les communautés marginalisées reçoivent une éducation aux changements climatiques et des informations à ce sujet.

21. Les représentants des organes constitués au titre de la Convention et des programmes de travail ont ensuite présenté les approches inclusives et intergénérationnelles qu'ils adoptaient, s'agissant notamment de faire participer les enfants, les jeunes, les communautés locales et les peuples autochtones à leurs travaux :

a) Une membre du Comité de l'adaptation a expliqué comment le Comité collaborait avec d'autres organes constitués et avec des observateurs autochtones et des observateurs issus de la jeunesse dans le but d'intégrer les connaissances traditionnelles et le point de vue des jeunes dans ses travaux. Elle a appelé l'attention sur le portail interactif mis en ligne par le Comité, qui centralisait les informations relatives aux mesures d'adaptation prises par les Parties, et notamment celles concernant les enfants, les jeunes et les peuples autochtones¹⁴. Les participants ont été invités à appuyer les travaux du Comité relatifs au Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale afin que les perspectives et les aspirations de toutes les générations y soient reflétées ;

¹⁴ Voir https://unfccc.int/adaptation_country_portal.

b) Un représentant du Centre-Réseau des technologies climatiques a expliqué que le Centre-Réseau s'efforçait de faire participer davantage les jeunes aux solutions climatiques, en particulier grâce à son programme d'innovation climatique pour les jeunes, qui, depuis 2020, avait permis de former près de 700 jeunes innovateurs et d'accompagner 63 start-ups dans la création, le développement et le déploiement de solutions technologiques de pointe dans le domaine du climat. Le représentant a souligné qu'il fallait mettre en réseau les initiatives portées par la jeunesse et favoriser la collaboration entre jeunes afin que l'action et l'innovation climatiques tiennent davantage compte de leurs points de vue¹⁵ ;

c) Un membre du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) a expliqué comment le Conseil encourageait l'inclusivité : ses réunions étaient ouvertes aux observateurs et il imposait de consulter les parties prenantes aux fins de l'élaboration de projets menés dans le cadre du MDP, ce qui garantissait que les jeunes, les communautés locales et les peuples autochtones pouvaient participer. Les concepteurs de projets devaient se servir de l'outil d'évaluation des activités au regard des objectifs de développement durable mis au point par le Conseil pour montrer les retombées positives que leurs projets avaient eues sur les efforts de promotion d'un développement durable ;

d) Un membre du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, accompagné d'un jeune d'une communauté locale, a souligné que le plan de travail de la plateforme pour 2025-2027 mettait l'accent sur l'importance du partage des connaissances intergénérationnelles et de l'intégration des perspectives des jeunes autochtones et des jeunes des communautés locales, l'objectif étant de rendre l'action climatique inclusive et cohérente. Il a donné des exemples de bonnes pratiques au Brésil, aux Philippines et dans la région arctique pour illustrer la manière dont les perspectives des jeunes pouvaient être intégrées dans la prise de décisions et l'action climatiques ;

e) Une membre du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre a mis en avant les outils, les meilleures pratiques et les modules de formation établis et compilés par le Comité, tels que le rapport consacré aux impacts des mesures de riposte sur l'équité entre les générations, l'égalité des sexes, les communautés locales, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, publié en 2024¹⁶. Elle a engagé les participants à consulter et à diffuser ces ressources et à contribuer aux travaux du Comité, notamment aux études de cas qui étaient menées sur les mesures de riposte aux changements climatiques ;

f) Un membre du Groupe d'experts des pays les moins avancés a indiqué que le Groupe cherchait en priorité à faire en sorte que les différentes générations participent à la planification de l'adaptation et à renforcer le leadership des jeunes dans l'action climatique. Dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation (PNA), il préconisait d'adopter des stratégies d'adaptation à l'échelle locale et à dimension humaine, qui plaçaient les besoins et les intérêts des enfants, des jeunes, des communautés locales et des peuples autochtones au premier plan. Grâce au forum de collaboration multipartite et aux manifestations axées sur la jeunesse organisés pendant les Expos PNA, les jeunes pouvaient s'exprimer directement et débattre des questions liées à l'adaptation, ce qui favorisait une appropriation commune des mesures d'adaptation et garantissait que les stratégies d'adaptation étaient tournées vers l'avenir et ancrées dans le vécu ;

g) Une coprésidente du Comité de Paris sur le renforcement des capacités a expliqué que le Comité tenait compte des questions de genre, des droits de l'homme, des connaissances des peuples autochtones et de la jeunesse dans l'ensemble de ses travaux. Il invitait les enfants, les jeunes et d'autres parties prenantes à participer à la réunion consacrée à l'élaboration de son prochain plan de travail afin qu'ils puissent exprimer leurs besoins et leurs priorités. Il encourageait les parties prenantes à rejoindre son réseau en vue de créer des synergies, de rendre les mesures de renforcement des capacités dans le domaine du climat plus cohérentes et de mieux les coordonner ;

¹⁵ Faute de temps, une déclaration écrite a été communiquée par courrier électronique.

¹⁶ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/638245>.

h) Un coprésident du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes a expliqué que le cinquième dialogue mondial relevant du programme de travail, qui avait eu lieu en mai 2025, tenait compte des perspectives des communautés locales et des peuples autochtones sur la gestion des forêts et du rôle que jouaient la diversité des valeurs culturelles et les systèmes de connaissances dans le déploiement de solutions d'atténuation dans le secteur forestier. Dans le cadre des préparatifs du sixième dialogue mondial, le coprésident a invité les parties prenantes à soumettre des propositions intégrant les points de vue des jeunes, des communautés locales et des peuples autochtones, afin qu'il en soit tenu compte dans l'ordre du jour du dialogue ;

i) Une membre du Comité permanent du financement a affirmé la volonté du Comité d'intégrer les perspectives des enfants, des jeunes, des communautés locales et des peuples autochtones dans les débats sur le financement de l'action climatique. Le Comité encourageait la participation intergénérationnelle dans le cadre de ses forums et des dialogues qu'il menait avec les parties prenantes. En outre, il s'efforçait de donner un accès équitable aux informations sur le financement de l'action climatique en établissant des versions simplifiées et conviviales de ses rapports techniques. L'oratrice a précisé que toute observation des participants visant à rendre ces rapports plus pertinents et plus accessibles serait la bienvenue ;

j) Une représentante du secrétariat a indiqué que le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements favorisait une collaboration inclusive et intergénérationnelle, en ce qu'il associait les jeunes, les communautés locales et les peuples autochtones à la cocréation de connaissances. Grâce à des partenariats universitaires et à des groupes d'experts thématiques, le programme de travail de Nairobi contribuait à l'intégration d'une pluralité de savoirs et de points de vue dans les mesures d'adaptation. Le secrétariat continuerait à jeter des ponts entre les sources de savoir et ceux qui en avaient besoin, en veillant à ce que les connaissances soient pertinentes au niveau local et puissent être traduites en actions¹⁷.

22. Pour clôturer la séance conjointe, le Secrétaire exécutif de la Convention et la Présidente du SBI ont souligné que, sans l'AAC et le leadership des enfants et des jeunes, notamment ceux issus de communautés locales et de peuples autochtones, il ne pouvait y avoir d'action climatique durable, juste et inclusive. Ils ont insisté sur le fait que l'ACC devait être intégrée dans les travaux de tous les organes constitués et dans tous les programmes de travail, et qu'elle favorisait la collaboration entre les générations aux fins de la recherche de solutions climatiques. Réaffirmant que l'action climatique devait être inclusive, ils ont exhorté les participants à transposer les enseignements tirés de la séance dans leurs mesures de lutte contre les changements climatiques.

2. Atelier interactif (activité A.2)

23. L'atelier interactif a débuté par une table ronde, animée par une représentante de l'Observatoire de l'AAC et consacrée à la façon dont l'AAC et ses éléments étaient autant d'outils permettant de rendre plus efficaces les politiques, stratégies, mesures et plans nationaux relatifs au climat :

a) Une représentante du PNUD a souligné que l'AAC était essentielle si l'on entendait que tous les membres de la société soient davantage inclus dans les politiques et l'action climatiques. Pour qu'il soit tenu compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale dans la prise de décisions et l'action climatiques, le PNUD préconisait une approche fondée sur les droits de l'homme. D'après la représentante, il ne saurait y avoir d'action climatique inclusive sans un apport continu d'investissements financiers et sans partenariats multipartites renforcés ; les femmes, les enfants, les jeunes, les communautés locales et les peuples autochtones devaient être reconnus comme des titulaires de droits et des agents du changement, conditions essentielles pour que chacun puisse bénéficier des fruits de l'action climatique, y prendre part et participer concrètement à l'élaboration des politiques connexes ;

¹⁷ Faute de temps, une déclaration écrite a été communiquée. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/648612>.

b) Les représentants du Brésil et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont souligné que l'intégrité de l'information était cruciale pour que l'action climatique soit efficace, car les faits scientifiques étaient déformés par la mésinformation et la désinformation, ce qui freinait les avancées. Pour remédier à ce problème, le Brésil, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'ONU avaient lancé l'Initiative mondiale pour l'intégrité de l'information sur les changements climatiques, qui visait à lutter contre les facteurs structurels de la mésinformation et de la désinformation sur les changements climatiques, à combler les lacunes en matière de recherche, à promouvoir les bonnes pratiques permettant de préserver l'intégrité de l'information et à encourager la collaboration à cet égard. Tous les pays ont été invités à appuyer les mesures prises dans le cadre de l'Initiative, l'objectif étant de maintenir un climat de confiance autour de l'information ;

c) Un représentant de la Climate Education Coalition et de EARTHDAY.ORG a préconisé un renforcement des investissements financiers dans l'éducation aux changements climatiques, citant un rapport de la Banque mondiale publié en 2024, dans lequel il était indiqué que cela pourrait aider à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 51,48 gigatonnes d'ici à 2050¹⁸. L'éducation aux changements climatiques façonne la pensée, le comportement et la prise de décisions concernant les questions climatiques, en particulier chez les jeunes, en leur donnant les moyens de contribuer à la recherche de solutions et d'accéder à des emplois verts.

24. Les participants ont ensuite été invités à débattre en petits groupes de la manière dont on pouvait intégrer les éléments de l'AAC dans les politiques, stratégies, mesures et plans nationaux relatifs au climat, l'objectif du débat étant de mettre en commun les bonnes pratiques, de recenser les obstacles et les solutions et de proposer des partenaires et des pistes concrètes pour ce faire :

a) Une représentante de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a animé le débat sur l'intégration de la notion de transition juste dans les politiques climatiques. Les participants ont fait observer que les éléments de l'AAC pouvaient contribuer à faire naître une vision commune de ce qu'était une transition juste, à donner aux parties prenantes touchées par les changements climatiques les moyens d'agir et à faire d'elles des agents du changement. Ils ont précisé que la collaboration dans l'établissement d'études d'impact était précieuse en ce qu'elle permettait de mieux comprendre les effets socioéconomiques des changements climatiques et de l'action climatique, et d'intégrer dans les politiques climatiques la notion de transition juste et des considérations relatives à l'AAC ;

b) Des représentants des Palaos et de la Women's Environment and Development Organization (WEDO) ont animé un débat consacré aux politiques climatiques sensibles aux questions de genre. Les participants ont souligné qu'il fallait établir des espaces inclusifs et favoriser une certaine souplesse dans la participation de toutes les parties prenantes concernées si l'on voulait qu'il soit tenu compte des questions de genre dans la prise de décisions. Ils ont précisé que l'éducation était primordiale pour faire évoluer les mentalités et permettre aux femmes et aux autres groupes marginalisés d'être durablement inclus dans les espaces de décision, en particulier là où les pratiques participatives et inclusives sont peu répandues. Ils ont insisté sur le fait qu'il fallait que les hommes et les garçons soient aussi acteurs du passage de la théorie à la pratique, à savoir de l'élaboration de politiques tenant compte des questions de genre jusqu'à leur application effective sur le terrain ;

c) Une représentante de l'UNICEF a animé un débat portant sur les politiques et plans climatiques tenant compte des enfants et des jeunes. Les participants ont donné des exemples de la manière dont les éléments de l'AAC peuvent servir à faire participer les enfants et les jeunes à toutes les phases de l'élaboration et de la mise en application des politiques climatiques et à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Ils ont souligné qu'il fallait consolider l'éducation et la formation aux changements climatiques, améliorer l'accès des enfants et des jeunes à l'information et aux espaces de décision, et résoudre les problèmes de financement limité et de chevauchement des actions ;

¹⁸ Sabarwal S., Venegas Marin S., Spivack M., et al. 2024. *Choosing Our Future: Education for Climate Action*. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/topic/education/publication/education-for-climate-action>.

d) Une représentante de l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a animé le débat consacré aux stratégies nationales d’apprentissage relatives aux changements climatiques. Les participants ont fait remarquer que la collaboration avec les institutions locales était limitée et qu’il manquait des fonds pour organiser des consultations inclusives en vue de l’élaboration de pareilles stratégies. Ils ont réfléchi aux moyens de favoriser l’éducation et la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques, soulignant qu’il était nécessaire de faire des enfants et des jeunes des partenaires actifs dans l’élaboration et l’application de ces stratégies nationales si l’on voulait faire progresser la mise en œuvre de l’AAC.

25. Des représentants de l’Institut pour l’environnement et la sécurité humaine ont ensuite animé un exercice interactif visant à aider les participants à élaborer leurs propres stratégies d’intégration des éléments de l’AAC dans les politiques, stratégies, mesures et plans nationaux relatifs au climat, au moyen de méthodes telles que des techniques de visualisation, des jeux de rôle ou des exercices de narration et de formation de coalitions.

3. Séance de clôture

26. La session de clôture du Dialogue a débuté par une table ronde, à laquelle ont participé le coordonnateur de l’AAC du Libéria et les représentants de l’Institut pour l’environnement et la sécurité humaine et du collectif YOUNGO : en écho aux précédentes sessions du Dialogue, les participants ont souligné combien il importait de promouvoir la cohérence des politiques et la coordination des mesures pour mettre efficacement en œuvre l’AAC. Les participants ont réaffirmé la nécessité d’intégrer l’AAC dans les politiques climatiques et de favoriser une gouvernance climatique inclusive, notamment en veillant à ce que les perspectives des jeunes et les savoirs autochtones soient concrètement pris en compte. Ils ont mis en commun des initiatives et idées en faveur de la mise en œuvre de l’AAC, parmi lesquelles le renforcement de la collaboration entre les secteurs et les niveaux, l’amélioration du suivi et de l’évaluation, et l’élargissement de l’accès au financement.

27. Les débats menés en petits groupes, animés par le coordonnateur de l’AAC du Libéria et des représentants de l’Observatoire de l’AAC, du Brésil, de la République dominicaine, de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) et de l’UNITAR, se sont concentrés sur la recherche de moyens d’accélérer la mise en œuvre de l’AAC grâce à la cohérence des politiques et à la coordination des mesures :

a) Lors des débats portant sur la collaboration verticale et horizontale aux fins de l’AAC, les participants ont mis en évidence la nécessité d’une coordination structurée entre les différents niveaux d’application. Pareille coordination soulevait plusieurs difficultés : on disposait de peu d’informations sur la mise en œuvre de l’AAC au niveau local et les coordonnateurs nationaux peinaient à se tenir informés des activités et initiatives connexes. Parmi les outils jugés efficaces pour renforcer la collaboration de l’ensemble de la société autour de l’AAC et éviter les chevauchements d’activités, les participants ont mentionné les comités de pilotage communautaires, les réunions institutionnalisées entre parties prenantes et d’autres moyens créatifs de faire participer le public, tels que les festivals culturels ;

b) Les participants ont constaté que le paysage de l’information climatique était fragmenté et ont mis en avant le besoin d’une information à la fois respectueuse des spécificités culturelles et accessible. Pour lutter contre la mésinformation et le déni des changements climatiques, il fallait recadrer le discours sur la question, de manière à responsabiliser les populations plutôt que de les accabler. L’éducation aux médias, la réglementation des plateformes et le recours actif aux outils numériques ont été considérés comme essentiels pour rétablir l’intégrité de l’information et la confiance du public dans les communications sur les changements climatiques ;

c) En ce qui concerne le suivi et l’évaluation de la mise en œuvre de l’AAC et l’établissement de rapports à ce sujet, les participants ont insisté sur le fait qu’il fallait mettre en place des réseaux inclusifs et multipartites permettant de mettre en commun l’information. Au nombre des difficultés rencontrées, on pouvait citer les capacités techniques limitées et l’absence de cadres juridiques pour le suivi et l’évaluation de la mise en œuvre de l’AAC et l’établissement de rapports à ce sujet, ainsi qu’un décalage entre les mesures prises et les rapports établis, qui était dû à une mécompréhension de la pertinence des mesures pour

l’AAC. Pour y remédier, il fallait favoriser une compréhension commune de l’AAC et allouer des ressources financières et humaines au suivi des efforts de mise en œuvre de l’AAC et à l’établissement de rapports transparents et précis.

28. Pour clôturer le Dialogue, les modérateurs ont remercié l’ensemble des intervenants et des participants présents et les ont encouragés à réfléchir aux moyens de concrétiser les idées qui avaient émergé des débats.

4. Galerie de l’Action pour l’autonomisation climatique

29. La troisième édition de la Galerie de l’AAC, séance consacrée aux affiches sur l’AAC, les enfants et les jeunes, s’est tenue à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires et visait à mettre en lumière des activités multipartites à plusieurs niveaux relatives à l’AAC et à encourager la poursuite du dialogue et de la collaboration entre les acteurs concernés par l’AAC, y compris par des échanges interpersonnels entre les auteurs d’affiches et les participants.

30. À la suite d’un appel à manifestation d’intérêt, le secrétariat a sélectionné 33 affiches à exposer, qui avaient été soumises par des Parties, des organes constitués, des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, des universités et des organisations de jeunesse¹⁹.

III. Pratiques et ressources en matière de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre de l’Action pour l’autonomisation climatique et d’établissement de rapports à ce sujet

31. Le plan d’action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat compile des informations sur le suivi, l’évaluation et l’établissement de rapports concernant les bonnes pratiques et les ressources et mette ces informations à la disposition des Parties afin que celles-ci puissent les utiliser pour établir leurs rapports sur les activités relatives à l’AAC sur une base volontaire (activité D.1).

32. Une liste non exhaustive de pratiques et de ressources, qui s’ajoutent à celles figurant dans les précédents rapports annuels succincts sur l’état d’avancement des activités prévues dans le programme de travail de Glasgow, figure à l’annexe III. Elle a été élaborée sur la base d’une étude des informations pertinentes réalisée par le secrétariat et des communications pertinentes des Parties et des entités non parties.

IV. Coordonnateurs nationaux de l’Action pour l’autonomisation climatique

A. Nombre de coordonnateurs

33. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les Parties sont encouragées à continuer de désigner des coordonnateurs nationaux de l’AAC, de leur confier des responsabilités ainsi que de leur apporter un appui, notamment technique et financier, et de leur donner accès aux informations et aux documents pertinents²⁰.

34. Au 31 juillet 2025, 144 Parties étaient dotées d’un ou de plusieurs coordonnateurs de l’AAC ; parmi les 18 coordonnateurs nommés pendant la période considérée, 16 l’ont été pour remplacer un coordonnateur existant et 2 constituaient les premiers coordonnateurs des Parties concernées. Certaines Parties disposaient de deux coordonnateurs nationaux, un titulaire et un remplaçant²¹.

¹⁹ Toutes les affiches sont disponibles à l’adresse <https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/events-meetings/ace-dialogues/about-the-ace-dialogues/ace-gallery/2025-ace-gallery>.

²⁰ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 8.

²¹ La liste des coordonnateurs nationaux de l’AAC est disponible à l’adresse <https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/national-ace-focal-points>.

B. Renforcement des capacités et réseautage

35. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, le secrétariat est chargé de renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'AAC aux niveaux international et régional, notamment en facilitant les échanges réguliers de points de vue, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, afin de développer et de renforcer les capacités et les compétences, et en favorisant l'appui des pairs à la mise en œuvre de l'AAC²².

36. En outre, le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat propose des activités de renforcement des capacités aux coordonnateurs nationaux de l'AAC (activité C.1) et accroisse les échanges mutuels entre coordonnateurs au sujet des activités relatives à l'AAC menées au niveau national, notamment dans le cadre des dialogues sur l'AAC et des réunions informelles en ligne de réseautage (activité B.2).

1. Académie des coordonnateurs

37. Rattachée à la plateforme de l'AAC²³, l'académie des coordonnateurs de l'AAC²⁴ propose des modules de formation pratiques et interactifs conçus pour répondre aux besoins recensés par les coordonnateurs nationaux et les négociateurs. Elle permet aussi aux pairs et aux experts des domaines concernés d'interagir et de présenter de bonnes pratiques liées à la mise en œuvre de l'AAC au niveau national. Pendant la période considérée, le secrétariat a organisé une réunion de l'académie, qui s'est tenue selon des modalités hybrides à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires et était notamment axée sur le recours à des approches intersectionnelles visant à accélérer la mise en œuvre de l'AAC, sur le renforcement de la collaboration entre coordonnateurs nationaux de l'ACC, d'une part, et enfants et jeunes des communautés locales et peuples autochtones, d'autre part, et sur la participation des administrations, communautés et organisations locales aux initiatives liées à l'AAC. Quelque 45 coordonnateurs nationaux de l'AAC et représentants de 33 pays ont pris part à la réunion.

2. Activités informelles de réseautage

38. Pendant la période considérée, le secrétariat a organisé une rencontre en personne, qui s'est tenue pendant la vingt-neuvième session de la COP, pendant laquelle les membres de l'Alliance des Nations Unies pour l'Action en faveur de l'autonomisation climatique ont eu l'occasion de passer en revue les activités en cours et prévues au titre de l'AAC et les coordonnateurs nationaux de l'AAC ont pu mettre en commun leurs bonnes pratiques et leurs idées novatrices aux fins de la mise en œuvre de l'AAC au niveau national.

C. Appui à la participation aux réunions internationales

39. Selon le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, le secrétariat est chargé de rendre compte de l'appui notamment financier fourni en vue de la participation des coordonnateurs nationaux de l'AAC aux réunions internationales telles que les dialogues sur l'AAC et les sessions des organes subsidiaires et de la COP (activité C.3). Aucune information pertinente sur un tel appui de la part de Parties ou d'entités non parties n'a été communiquée au secrétariat au cours de la période considérée.

²² Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 11 a) i).

²³ La plateforme de l'AAC est un projet de collaboration avec le Ministère de l'économie, de l'industrie, de l'action climatique et de l'énergie du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et qui vise à soutenir la participation concrète des jeunes aux politiques et à l'action climatiques et à renforcer la coopération entre les autorités, les entités non parties et les organisations, experts et entreprises de Rhénanie-du-Nord-Westphalie pour faire face aux changements climatiques. Voir <https://unfccc.int/ace-hub>.

²⁴ Voir <https://unfccc.int/ace-hub/national-ace-focal-points-academy#2025>.

V. Renseignements utiles provenant des communications et des rapports des Parties soumis au titre de la Convention

40. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les Parties sont encouragées à renforcer la prise en compte de l'AAC dans les politiques, stratégies, mesures et plans nationaux relatifs au climat et sont invitées à fournir, dans les communications nationales et dans d'autres rapports, des informations sur les activités et les politiques liées à la mise en œuvre de l'AAC (réalisations, enseignements à retenir, expériences faites, problèmes et possibilités)²⁵.

41. Selon le rapport de synthèse de 2024 sur les contributions déterminées au niveau national (CDN)²⁶, les Parties ont généralement présenté les principes généraux, les réalisations passées, les engagements futurs, ainsi que les besoins et les lacunes constatés au regard de l'AAC de manière plus claire et plus détaillée dans leurs CDN nouvelles ou actualisées que dans leurs CDN précédentes. Davantage de Parties ont indiqué dans leur CDN que l'AAC était un moyen utile de mobiliser la société et de lui donner les moyens de réaliser les objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation décrits dans leur CDN.

42. Au 31 juillet 2025, 30 Parties avaient soumis des CDN nouvelles ou actualisées depuis la publication du rapport de synthèse de 2024. Le secrétariat analysera ces CDN et consignera les résultats recueillis dans la prochaine version du rapport de synthèse, pour examen par la CMA à sa septième session.

43. Dans les communications reçues des Parties au cours de la période considérée :

a) L'Australie a mis en avant des initiatives nationales concernant les six éléments de l'AAC. Les pouvoirs publics investissaient notamment dans l'acquisition des compétences et la formation en vue d'une transition vers une économie à zéro émission nette grâce à des initiatives telles que l'élaboration d'un rapport sur la production d'énergie propre²⁷, la conclusion d'un accord national sur les compétences et l'établissement de conseils pour l'emploi et les compétences, qui contribuaient à renforcer la collaboration des pouvoirs publics avec les acteurs sectoriels. Ils s'associaient en outre à des programmes régionaux et internationaux en lien avec l'AAC dans l'objectif de renforcer la résilience climatique ;

b) L'Union européenne et ses États membres ont donné un aperçu des activités qu'ils menaient en lien avec l'AAC, notamment les mesures de soutien prises au niveau international. Par exemple, le Danemark entendait former davantage de professionnels qualifiés pour répondre aux besoins de la transition écologique en finançant l'acquisition de matériel et la formation des enseignants dans des filières de l'enseignement professionnel. La Commission européenne avait collaboré avec 19 influenceurs de différents pays européens, qui étaient chargés de créer, à l'intention du jeune public, du contenu sur les changements climatiques dans leurs propres langues. La Roumanie avait adopté plusieurs stratégies nationales destinées à garantir qu'une éducation aux changements climatiques était dispensée à tous les niveaux d'enseignement ;

c) La Norvège a expliqué s'efforcer de faire participer les enfants et les jeunes à l'élaboration des politiques climatiques. Par exemple, son comité chargé de la lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2050 avait commandé au Conseil norvégien de l'enfance et de la jeunesse un rapport destiné à faire entendre la voix des jeunes dans la construction de l'avenir bas carbone du pays. Les vues recueillies avaient été intégrées dans le rapport final du Comité ;

²⁵ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 7 et 15 a).

²⁶ FCCC/PA/CMA/2024/10, par. 111 à 114. Publié le 28 octobre 2024, le rapport synthétise les informations issues des 168 dernières CDN disponibles communiquées par les 195 Parties à l'Accord de Paris et enregistrées dans le registre des CDN au 9 septembre 2024.

²⁷ Jobs and Skills Australia. 2023. *The Clean Energy Generation*. Canberra : Jobs and Skills Australia. Disponible à l'adresse <https://www.jobsandskills.gov.au/publications/the-clean-energy-generation>.

d) Le Panama a expliqué qu'il élaborait une loi-cadre sur la lutte contre les changements climatiques et la transition verte, qui comprenait des dispositions sur le renforcement des capacités, l'éducation et l'autonomisation. Le pays mettait à jour son projet de stratégie nationale d'AAC afin de garantir la cohérence de ses politiques. Il a indiqué disposer de peu de soutien technique et financier, en particulier s'agissant de la participation du coordonnateur national de l'AAC aux réunions internationales et de l'élargissement des programmes nationaux d'AAC ;

e) Le Soudan a présenté les principales activités qu'il avait entreprises et les dispositions institutionnelles qu'il avait adoptées aux fins de la mise en œuvre de l'AAC. Il a fait état de plusieurs difficultés, citant notamment les moyens techniques et financiers limités dont il disposait pour diffuser et appliquer les lignes directrices relatives à l'éducation aux changements climatiques qui étaient destinées aux enseignants, l'instabilité de son infrastructure de communication et son accès limité aux financements, ce qui entravait les travaux du coordonnateur national et du groupe de travail national de l'AAC ;

f) La Tunisie a présenté sa stratégie nationale en faveur de la participation des jeunes à l'action climatique, qui avait pour fondement les six éléments de l'AAC. Plus de 5 300 jeunes, notamment des étudiants, des chercheurs, des membres de la société civile et des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation, avaient pris part aux consultations et ateliers régionaux consacrés à l'élaboration de cette stratégie. La participation de groupes de jeunes d'horizons divers et souvent marginalisés avait enrichi les consultations et permis l'élaboration de politiques inclusives en matière d'action climatique.

44. Selon le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, le secrétariat est chargé de recenser les bonnes pratiques en matière d'intégration des éléments de l'AAC dans les politiques, plans, stratégies et mesures ayant trait au climat, notamment compte tenu du onzième alinéa du préambule de l'Accord de Paris (activité A.2). Lors du Dialogue 2025 sur l'AAC, le secrétariat a invité les représentants de l'OIT, des Palaos, de l'UNICEF, de l'UNITAR et de la WEDO à fournir des conseils et des outils destinés à rendre les politiques, stratégies, mesures et plans nationaux ayant trait au climat plus inclusifs et intergénérationnels et à faire en sorte qu'ils tiennent davantage compte des questions de genre, et a invité les participants à mettre en commun leurs bonnes pratiques (voir par. 24 ci-dessus).

VI. Mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique par les organes constitués au titre de la Convention

45. Au titre du programme de travail de Glasgow, tous les organes constitués ont été invités à faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur la manière dont l'AAC est mise en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs²⁸.

46. En outre, le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat recense les bonnes pratiques en matière d'intégration des six éléments de l'AAC dans les travaux des organes constitués (activité A.1).

47. Les 11 organes constitués²⁹ qui ont présenté leur rapport périodique pendant la période considérée y ont fait figurer des informations sur la mise en œuvre de l'AAC et de ses éléments. Les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne la participation des enfants, des jeunes et des populations autochtones aux travaux des organes constitués, ont été mises en évidence lors du Dialogue 2025 sur l'AAC (voir par. 21 ci-dessus).

²⁸ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 6 a).

²⁹ Comité de l'adaptation, Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, Groupe consultatif d'experts, Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, Groupe d'experts des pays les moins avancés, Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, Comité de Paris, Comité permanent du financement, Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et Comité exécutif de la technologie.

VII. Alliance des Nations Unies en faveur de l’Action pour l’autonomisation climatique

48. Au titre du programme de travail de Glasgow, le secrétariat et les autres organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales sont invités à renforcer leur collaboration en vue de coordonner l’appui aux activités des Parties relatives à l’AAC et d’éviter tout double emploi³⁰.

49. Le secrétariat établit un résumé annuel des activités, initiatives et programmes menés en collaboration avec des organismes des Nations Unies, les secrétariats des conventions et des organisations internationales. Les activités réalisées de mai 2024 à avril 2025 sont décrites dans le dernier rapport publié³¹.

50. L’Alliance des Nations Unies en faveur de l’AAC est un réseau informel d’entités des Nations Unies qui vise à aider les Parties à concevoir, entreprendre et mener à bien des activités liées à l’éducation, à la formation, à la sensibilisation du public, à la participation du public et à l’accès à l’information dans le domaine des changements climatiques. Selon les informations sur les activités de l’Alliance dont dispose le secrétariat :

a) Le PNUD, dans le cadre de son initiative Youth4Climate, a sélectionné et financé 50 projets de lutte contre les changements climatiques menés par des jeunes de 32 pays en 2024, qui couvraient des thèmes tels que la compréhension des enjeux climatiques, l’énergie durable, l’alimentation et l’agriculture, les ressources naturelles ainsi que la consommation et la production durables. Il a lancé un nouvel appel à projets en mars 2025 et a reçu, dans ce cadre, 2 618 propositions venues du monde entier³² ;

b) L’UNICEF a continué de mener des activités d’éducation, de sensibilisation et de participation destinées à faire en sorte que la prise de décisions et l’action climatiques tiennent compte des enfants et des jeunes. D’après une analyse, rien qu’en 2024, les phénomènes climatiques ont perturbé l’éducation d’un quart de milliard d’enfants³³. L’UNICEF avait publié une boîte à outils proposant des conseils, des exemples et des ressources à l’intention des décideurs politiques qui élaboraient des CDN, l’objectif étant que celles-ci tiennent compte des enfants et des jeunes³⁴ ;

c) L’UNITAR a indiqué avoir franchi deux seuils symboliques dans le domaine de l’éducation aux changements climatiques planétaires : un million d’utilisateurs s’étaient inscrits sur la plateforme en ligne du Partenariat d’apprentissage « Unité d’action des Nations Unies en matière de changements climatiques » (baptisée « UN CC: Learn ») et 500 000 certificats y avaient été délivrés³⁵. À la vingt-neuvième session de la COP, l’UNITAR et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel ont présenté un projet régional dont l’objectif était de renforcer l’éducation aux changements climatiques dans la région du Sahel³⁶.

51. Au cours de la période considérée, le secrétariat a :

a) Organisé trois réunions informelles de l’Alliance, dont deux en présentiel à la vingt-neuvième session de la COP et à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires ;

³⁰ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 6 c).

³¹ FCCC/SBSTA/2025/INF.1.

³² Voir <https://community.youth4climate.info/dashboard/call-solutions-2025>.

³³ UNICEF. 2025. *Learning interrupted: Global snapshot of climate-related school disruptions in 2024*. New York : UNICEF. Disponible à l’adresse <https://www.unicef.org/reports/learning-interrupted-global-snapshot-2024>.

³⁴ UNICEF. 2024. *Child- and youth-sensitive Nationally Determined Contributions: Guidance for developing Nationally Determined Contributions for and with children and young people*. New York : UNICEF. Disponible à l’adresse <https://www.unicef.org/documents/child-and-youth-sensitive-nationally-determined-contributions>.

³⁵ Voir <https://www.uncclearn.org/news/un-cclearn-celebrates-a-major-milestone-1000000-registrations/> et <https://www.uncclearn.org/news/un-cclearn-reaches-500000-certificates-a-milestone-in-global-climate-education/>.

³⁶ Voir <https://www.uncclearn.org/news/all-sahelian-states-sign-a-new-regional-declaration-on-climate-education-in-west-africa-at-cop29/>.

- b) Organisé, conjointement avec l'UNESCO, une série de six webinaires sur l'éducation dans le domaine des changements climatiques pour la transformation sociale, dans le cadre de la plateforme de l'AAC³⁷ ;
- c) Poursuivi ses travaux dans le cadre du Partenariat pour une éducation plus verte en tant que membre du groupe consultatif³⁸ ;
- d) Mis à jour, avec l'UNITAR, le cours en ligne à progression autonome intitulé « Mastering international climate negotiations: all you need to know » (Maîtriser les négociations internationales dans le domaine du climat : tout ce qu'il faut savoir) et disponible sur la plateforme d'apprentissage en ligne UN CC: Learn³⁹.

VIII. Mesures prises par les entités non parties aux fins de l'Action pour l'autonomisation climatique

52. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres entités non parties sont invités à soumettre au secrétariat des informations sur la mise en œuvre de l'AAC à tous les niveaux⁴⁰. Dans les communications et informations qu'ils ont soumises au secrétariat pendant la période considérée :

- a) Le Conseil international des musées a indiqué qu'il valorisait, auprès des instances internationales, le rôle que jouaient les musées dans l'action climatique et qu'il œuvrait à renforcer les capacités des professionnels du secteur en matière de développement durable. En 2024, il avait organisé une conférence mondiale et des séances de renforcement des capacités axées sur le rôle des musées dans la réalisation des ODD⁴¹ ;
- b) La Qatar Foundation a présenté les travaux qu'elle menait en lien avec l'AAC. Elle avait notamment adopté, dans tous ses établissements scolaires, les normes et indicateurs de performance du Cloud Institute for Sustainability Education relatifs à l'éducation au développement durable, ce qui avait permis de favoriser une approche éducative porteuse de sens, fondée sur des valeurs et tournée vers la construction d'un avenir durable ;
- c) Les autorités de la province du Québec ont donné des informations sur leur programme de coopération climatique internationale, par lequel une aide financière était apportée aux projets donnant aux communautés locales, en particulier aux femmes et aux jeunes, les moyens de lutter contre les changements climatiques. Depuis 2016, 65 projets de ce type avaient été financés par le Programme dans 17 pays francophones d'Afrique et des Indes occidentales, les sommes engagées s'élevant à près de 50 millions de dollars canadiens et le nombre de bénéficiaires à plus de 140 000 personnes⁴² ;
- d) L'institut Soka Gakkai Italia a fait le point sur l'appel à propositions relatives à l'AAC qu'il avait lancé. Sur les 58 soumissions éligibles, 5 projets avaient été sélectionnés et financés en 2024. Ces projets mobiliseraient des centaines d'étudiants, d'enseignants et de membres de communautés autour de l'éducation aux changements climatiques et de l'adoption d'approches innovantes en matière d'action climatique ;
- e) World Vision a présenté le cadre qu'il avait adopté pour 2024 et qui visait à mobiliser les adolescents autour des enjeux de durabilité environnementale et d'action climatique. Ce cadre visait à inculquer aux jeunes les connaissances et les compétences et à leur inspirer la confiance dont ils avaient besoin pour mener des actions en faveur du climat,

³⁷ Voir <https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/ace-hub/unesco-unfccc-webinar-series>.

³⁸ Voir <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/greening-future>.

³⁹ Voir <https://uncclearn.org/course/view.php?id=206&page=overview>.

⁴⁰ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 15 b).

⁴¹ Voir <https://icom.museum/en/news/icom-imrec-conference-museums-and-the-sustainable-development-goals-towards-2023/>.

⁴² Voir <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/coop-climatique-internationale/index.htm>.

grâce à des projets concrets et à la mobilisation de la population⁴³. Le projet baptisé « Green Palestine » a été présenté comme un modèle de participation des enfants, des jeunes et des communautés dans la mise en œuvre de l'AAC⁴⁴.

53. Le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat rende compte de l'appui, notamment financier, fourni en vue de la participation des entités non parties, y compris les représentants des organisations de la société civile et des organisations communautaires, aux réunions internationales telles que les dialogues sur l'AAC et les sessions des organes subsidiaires et de la COP (activité C.3).

54. La Norvège a indiqué que, depuis plus de dix ans, on comptait, parmi les rangs de la délégation norvégienne assistant aux conférences organisées au titre de la Convention, des représentants du Conseil norvégien de l'enfance et de la jeunesse, qui faisaient part de leurs points de vue sur les questions pertinentes pour les négociateurs et mettaient leurs connaissances à profit. Les membres du Children's Climate Panel bénéficiaient en outre d'un financement leur permettant de participer aux sessions de la COP. L'Union européenne et ses États membres ont par ailleurs présenté leurs programmes des délégués de la jeunesse.

IX. Sensibilisation et communication

55. Le programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat améliore la communication et le partage de l'information sur l'AAC et ses six éléments grâce aux ressources relatives à la Convention affichées sur le Web et aux activités de communication⁴⁵.

56. Les onze bulletins d'information de l'AAC publiés pendant la période considérée ont fourni les renseignements les plus récents sur les manifestations, activités et supports de connaissance diffusés au nom du secrétariat, de Parties, d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales, et d'autres parties prenantes⁴⁶.

57. Le secrétariat a continué d'animer le groupe LinkedIn sur l'AAC, qui réunit des professionnels, des praticiens et des apprenants susceptibles d'échanger de bonnes pratiques, des ressources et des connaissances relatives à l'AAC. Au 31 juillet 2025, le groupe comptait plus de 2 950 membres.

58. Pendant la Semaine du climat 2024 à New York, le secrétariat a organisé des manifestations dont l'objectif était de mettre en avant l'importance d'une collaboration ambitieuse et multipartite si l'on voulait que s'opère le changement en profondeur indispensable à la réalisation des buts et objectifs de l'Accord de Paris⁴⁷ et d'inviter des jeunes des secteurs public et privé à débattre de la façon dont la jeunesse pouvait prendre plus efficacement part à l'action climatique et à la prise de décisions⁴⁸.

59. À la vingt-neuvième session de la COP, le secrétariat a organisé, en coopération avec la Coalition Under2, une manifestation de réseautage destinée à lancer officiellement la deuxième phase du projet de plateforme de l'AAC et à susciter l'intérêt de potentiels collaborateurs et bailleurs de fonds⁴⁹.

⁴³ Voir World Vision International. 2024. *Framework for Adolescent Engagement in Environmental Sustainability and Climate Action*. Uxbridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : World Vision International. Disponible à l'adresse <https://www.wvi.org/publications/development-guide/education/world-vision-international-framework-adolescents>.

⁴⁴ Voir <https://www.wvi.org/jerusalem-west-bank-gaza/grant-projects/building-resilience-and-ensuring-protective-hygiene-wash-and-disaster-risk-reduction>.

⁴⁵ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 11 a) iii).

⁴⁶ Disponible à l'adresse <https://us1.campaign-archive.com/home/?u=d4003a912ec201b856f01e34f&id=1a83fe25a9>.

⁴⁷ L'enregistrement est disponible à l'adresse <https://youtu.be/KTDBOTM9CLY?si=grhH72vndwxuWgoE>.

⁴⁸ Voir <https://lu.ma/0yqgx1df>.

⁴⁹ Voir <https://unfccc.int/ace-hub#ACE-Hub-20>.

60. Le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat tienne, avant les sessions de la COP, des réunions d'information sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail qui sont présentées dans le rapport annuel succinct (activité D.3).

61. Le secrétariat a donc organisé pendant la période considérée deux séances d'information qui ont permis de communiquer aux coordonnateurs nationaux de l'AAC et aux autres parties prenantes des renseignements à jour sur les questions relatives à l'AAC et sur les activités prescrites et manifestations parallèles se déroulant en marge de la vingt-neuvième session de la COP et de la soixante-deuxième session des organes subsidiaires⁵⁰.

X. Participation et renforcement des capacités des jeunes

62. À sa première session, la CMA a demandé au secrétariat de continuer d'organiser des campagnes de sensibilisation et de formation afin de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de soutenir et de diriger l'action climatique⁵¹.

63. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, se sont dites conscientes que les jeunes s'intéressaient de plus en plus à l'action climatique et y participaient de manière croissante, et qu'ils jouaient un rôle essentiel en tant qu'agents du changement, et ont appelé à renforcer davantage leur participation aux processus liés aux changements climatiques et à exploiter le potentiel de l'AAC⁵².

64. Pendant la période considérée, le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le collectif YOUNGO, notamment sous forme de réunions organisées toutes les deux semaines avec les deux coordonnateurs mondiaux du collectif. Les équipes techniques du secrétariat ont également collaboré avec divers groupes de travail du collectif YOUNGO. Les activités de mobilisation des jeunes menées par le secrétariat ont été organisées en coordination avec le collectif, ce qui a permis une participation effective et fructueuse des jeunes aux activités organisées au titre de la Convention.

A. Appui aux présidences de la Conférence des Parties

65. À sa vingt-sixième session, la COP a invité ses futures présidences à faciliter, avec le concours du secrétariat et en collaboration avec le collectif YOUNGO et avec d'autres organisations de jeunes, l'organisation d'un forum annuel de dialogue sur le climat entre les Parties et les jeunes, qui serait dirigé par ces derniers⁵³. Pendant le Forum 2024, qui s'est tenu à la vingt-neuvième session de la COP, le collectif YOUNGO a présenté la déclaration mondiale de la jeunesse. Les participants ont échangé avec des représentants de Parties au sujet de la mobilité climatique et des pertes et préjudices, de l'équité en matière de santé et d'éducation, des CDN, du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, ainsi que de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources en eau⁵⁴.

66. La COP, à sa vingt-huitième session, et la CMA, à sa cinquième session, ont décidé qu'un(e) jeune champion(ne) de l'action climatique serait désigné(e) pour agir au nom de leur présidence afin de favoriser et d'accroître la participation concrète et inclusive des jeunes à l'action climatique, y compris dans le cadre du processus découlant de la Convention, et ont prié le secrétariat d'apporter son soutien, selon qu'il conviendrait, à chaque jeune champion(ne) de l'action climatique sur les questions liées aux enfants et aux jeunes dans le cadre du processus découlant de la Convention⁵⁵. Pendant la période considérée, le secrétariat

⁵⁰ Des enregistrements sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/topics/education-and-outreach/the-big-picture/education-and-outreach-in-the-negotiations>.

⁵¹ Décision 17/CMA.1, par. 12 c).

⁵² Préambule des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

⁵³ Décision 1/CP.26, par. 65.

⁵⁴ Voir <https://unfccc.int/ace/cop29#YLCF-COP29>.

⁵⁵ Décisions 16/CP.28 et 21/CMA.5, par. 6 et 9.

a aidé les jeunes championnes de l'action climatique désignées par les présidences des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP à élaborer et à présenter un plan de travail pour 2024 et 2025, respectivement⁵⁶.

B. Plateforme de l'Action pour l'autonomisation climatique

67. À l'occasion de la manifestation destinée à la jeunesse organisée par la plateforme de l'AAC à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires, 33 jeunes originaires du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et d'autres pays ont participé à des sessions de renforcement des capacités, de collaboration et de réseautage afin d'acquérir les compétences nécessaires pour diriger et participer à l'élaboration et à l'exécution de mesures, de solutions et d'initiatives efficaces, équitables, innovantes et justes en matière de climat. Les modules interactifs de la manifestation portaient sur les communications, les campagnes créatives et les politiques et plans climatiques nationaux. Les participants ont en outre eu l'occasion de découvrir les actions climatiques mises en œuvre au niveau infranational lors d'une visite de la ville de Düsseldorf, où ils en ont appris davantage sur les initiatives et activités climatiques organisées et soutenues par les autorités municipales et les autorités de l'État⁵⁷.

C. Programme Youth4Capacity

68. Soutenu par le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, le programme Youth4Capacity vise à renforcer les capacités et les connaissances des jeunes en matière de climat afin de soutenir, de définir et de mettre en œuvre des approches intégrées et complémentaires de l'action climatique dans le contexte des objectifs de développement durable et des conventions de Rio.

69. Pendant la période considérée, quatre webinaires ont été organisés dans le cadre de la série « *Becoming...* » du programme Youth4Capacity, l'objectif étant d'inculquer aux jeunes les connaissances et les compétences et de leur inspirer la confiance dont ils ont besoin pour mener des actions climatiques. Les webinaires portaient sur l'éducation aux changements climatiques, la transition énergétique, la ludification et l'apprentissage par le jeu, et l'innovation climatique⁵⁸.

70. À la vingt-neuvième session de la COP, à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires et en marge du Sommet de l'avenir de l'ONU, tenu en 2024, le secrétariat a organisé une série de manifestations portant sur le renforcement des capacités relatives à la transparence climatique, les solutions climatiques axées sur la culture, le financement de projets climatiques menés par des jeunes, les CDN, les conventions de Rio et le processus de la Convention. L'objectif de ces manifestations était de favoriser l'échange d'informations sur les expériences et les outils liés à la promotion d'actions climatiques menées par les jeunes⁵⁹.

71. Pendant la période considérée, des manifestations régionales ont été organisées en Thaïlande⁶⁰, à Saint-Kitts-et-Nevis et au Maroc⁶¹ dans le cadre du programme Youth4Capacity ; le secrétariat a soutenu la participation de jeunes représentants et a organisé, en collaboration avec des partenaires, diverses séances de renforcement des capacités consacrées à l'élaboration de politiques climatiques, la participation des parties prenantes et les communications.

⁵⁶ Voir <https://unfccc.int/PYCC>.

⁵⁷ Voir https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/ace-hub/action-for-climate-empowerment-hub-youth-event#_025.

⁵⁸ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/projects/youth4capacity/youth4capacity-becoming-series>.

⁵⁹ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/projects/youth4capacity/youth4capacity-in-person-hands-on-capacity-building>.

⁶⁰ Voir <https://unfccc.int/event/climate-policy-innovators-youth-camp>.

⁶¹ Voir <https://unfccc.int/event/climate-leadership-innovation-conference>.

72. Le programme de mentorat des accélérateurs de l'action climatique s'est poursuivi en collaboration avec l'initiative Youth4Climate du PNUD. Des ateliers en ligne et des forums interactifs ont été consacrés, entre autres, à la manière de parler des changements climatiques, au développement du leadership et à l'élaboration de politiques, au renforcement des liens communautaires, aux solutions climatiques fondées sur le divertissement et la culture, ainsi qu'à la mobilisation de financements à destination de projets climatiques et à leur intensification⁶². En outre, un cours en ligne gratuit et à progression autonome intitulé « Becoming a climate champion » (Devenir un(e) champion(ne) de l'action climatique) a été lancé en novembre 2024 : il vise à renforcer les compétences des jeunes dans la conception et la mise en œuvre de projets climatiques porteurs de transformations, efficaces, inclusifs et durables⁶³.

D. Centres régionaux de collaboration

73. Le centre régional de collaboration pour l'Asie et le Pacifique a poursuivi ses activités dans le cadre de la plateforme Youth Empowerment in Climate Action en 2024-2025. Par exemple, le 27 septembre 2024, il a tenu un webinaire consacré à la participation concrète des jeunes en Asie, dont l'objectif était de montrer combien il importait que les jeunes participent si l'on voulait accélérer l'action climatique et la transition juste et de chercher des moyens de faire participer la jeunesse à l'élaboration de la prochaine série de CDN⁶⁴.

74. Depuis mars 2025, le centre régional de collaboration pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale proposait une série de webinaires consacrée aux actions climatiques menée par la jeunesse, qui permettait aux jeunes de la région de présenter leurs initiatives de lutte contre les changements climatiques, qu'il s'agisse d'actions de plaidoyer ou d'exécution de projets. La série de webinaires favorisait le réseautage et l'échange de connaissances, permettant ainsi aux participants d'explorer les possibilités de collaboration et d'amplifier la portée de leurs actions collectives⁶⁵.

E. Autres activités axées sur la jeunesse

75. Le secrétariat a animé à la vingt-neuvième session de la COP et à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires des séances d'orientation à l'intention de la jeunesse, afin de fournir aux jeunes représentants, en particulier à ceux qui assistaient pour la première fois à une conférence organisée dans le cadre de la Convention, des informations sur le processus de négociation et les manifestations intéressant la jeunesse qui se déroulaient lors des sessions, ce qui leur a permis d'entrer en contact les uns avec les autres⁶⁶.

XI. Prochaines étapes

76. Les Parties et les autres parties prenantes souhaiteront peut-être mettre à profit les renseignements figurant dans le présent rapport en vue de planifier, de mettre au point et d'exécuter les activités relatives à l'AAC prévues dans le programme de travail de Glasgow et son plan d'action.

⁶² Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/projects/youth4capacity/the-climate-catalysts-mentorship-programme>.

⁶³ Voir <https://www.unclearn.org/news/get-the-skills-you-need-to-get-your-climate-project-off-the-ground-with-the-new-becoming-a-climate-champion-e-course/>.

⁶⁴ Voir <https://unfccc.int/event/meaningful-youth-engagement-in-asia>.

⁶⁵ Voir <https://unfccc.int/event/youth-climate-action-webinar-series-part-i> et <https://unfccc.int/event/youth-engagement-in-climate-negotiations-and-intergovernmental-processes-of-the-unfccc>.

⁶⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/youth/youth-events/orientation-session>.

Annexe I

Paragraphes du présent rapport contenant des informations sur les activités prévues dans le programme de travail de Glasgow sur l’Action pour l’autonomisation climatique

[Anglais seulement]

Priority area	Reference in decisions 18/CP.26 and 22/CMA.3	Mandated activity	Relevant paragraph(s) of this report
Policy coherence	annex, paragraph 6(a)	All constituted bodies invited to include in their regular reports information on how ACE is implemented under their respective workstreams	45–47
	annex, paragraph 6(b)	Presidencies of the COP and the CMA invited to convene an in-session event at each of their sessions focused on a thematic area relevant to the Convention and the Paris Agreement to promote coherence and strengthen coordination of work on ACE undertaken by constituted bodies and other United Nations entities and under other United Nations processes	9–13
	annex, paragraph 6(c)	The secretariat and other United Nations and intergovernmental organizations encouraged to strengthen their collaboration with a view to ensuring provision of coordinated support to Parties for activities related to ACE and avoiding duplication of work	48–51
	annex, paragraph 7	Parties encouraged to strengthen integration of ACE into national climate policies, plans, strategies and action, including by developing and implementing a national strategy that covers all six ACE elements and facilitates broad cross-sectoral coordination and collaboration	40–44
	annex, paragraph 8	Parties encouraged to continue designating, assigning responsibilities to, and providing support, including technical and financial support, and access to information and materials to national ACE focal points	33–34
Coordinated action	paragraph 11(b) and annex, paragraph 9(a)	The SBI requested to hold an annual in-session ACE Dialogue at its first regular session of each year with the participation of Parties, representatives of relevant constituted bodies and relevant experts, practitioners and stakeholders that focuses on progress of implementation of the Glasgow work programme and on its four priority areas	14–30
	annex, paragraph 9(b)	Annual youth forum organized in collaboration with children and youth organizations, including the YOUNGO constituency and other youth non-governmental organizations	65
	annex, paragraph 9(c)	Parties and non-Party stakeholders invited to develop international, regional and national programmes and activities, including preparing training and education materials and tools, using local languages where applicable and practical	43, 50, 52
	annex, paragraph 10(a)	Parties encouraged to prepare assessments of needs specific to national circumstances in the area of ACE implementation, including use of social research methods and other instruments to determine target audiences and partnerships	43
	annex, paragraph 10(b)	Parties encouraged to strengthen in-country coordination and institutional arrangements at different levels to avoid duplication of efforts, promote knowledge-sharing, foster local networks and enhance collaboration among stakeholders in relation to ACE implementation	43

Priority area	Reference in decisions 18/CP.26 and 22/CMA.3	Mandated activity	Relevant paragraph(s) of this report
Tools and support	annex, paragraph 11(a)(i)	The secretariat requested to strengthen the network of national ACE focal points at the international and regional level, including by facilitating regular exchange of views, good practices and lessons learned to build and strengthen capacity and skills, and by facilitating peer support for ACE implementation	35–38
	annex, paragraph 11(a)(ii)	The secretariat requested to raise awareness of and promote bilateral and multilateral initiatives and programmes related to ACE implementation	29–30, 55–61
	annex, paragraph 11(a)(iii)	The secretariat requested to enhance communication and information sharing about ACE and its six elements through existing UNFCCC web-based resources and relevant activities	55–61
	annex, paragraph 11(b)(i)	Relevant international organizations, including United Nations organizations, and other non-Party stakeholders invited to, <i>inter alia</i> , support implementation of ACE activities through their work programmes and through specific programmes focused on climate change, including, as appropriate, by providing and disseminating information and resources, such as visual materials that could be easily translated and adapted, and by providing financial and technical support	50, 52
	annex, paragraph 12	Parties encouraged to determine the most efficient and cost-effective way to implement ACE activities, and to develop funding instruments at the national level, where appropriate, to support such activities, in particular at the subnational and local level	43
	annex, paragraph 13	Parties encouraged to establish partnerships with other Parties, as well as with intergovernmental organizations, non-governmental organizations and other stakeholders, to facilitate ACE implementation	43
	annex, paragraph 14	Parties encouraged to build the capacity of youth to embark on and lead ACE implementation and promote youth participation in relevant climate processes at the national and international level, such as by including youth in national delegations at UNFCCC meetings	43
Monitoring, evaluation and reporting	annex, paragraph 15(a)	Parties invited to provide information in their national communications, where possible, and in other reports on activities and policies involving ACE implementation, including on accomplishments, lessons learned, experience, and challenges and opportunities, noting that the six ACE elements provide a useful guide for this reporting	40–43
	annex, paragraph 15(b)	United Nations agencies, intergovernmental organizations and other non-Party stakeholders invited to submit information to the secretariat on ACE implementation at all levels for inclusion in the annual summary report on progress in implementing activities under the Glasgow work programme	50, 52
	annex, paragraph 16	Parties encouraged to share with the public and stakeholders the findings contained in their national communications and national action plans or domestic programmes on climate change regarding ACE implementation, using tools such as social media to reach and engage multiple stakeholders, as appropriate; and to promote greater involvement of non-Party stakeholders to support them in monitoring, evaluating and reporting ACE activities	11, 43

Annexe II

Paragraphes du présent rapport contenant des informations sur les activités prévues dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow sur l’Action pour l’autonomisation climatique

[Anglais seulement]

Priority area	Activity	Responsible entity/entities	Deliverables/outputs	Relevant paragraph(s) of this report
Policy coherence	A.1 Strengthening coordination of ACE work under the UNFCCC	Secretariat	Identifying good practices for integrating the six ACE elements into the work of the UNFCCC constituted bodies and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	45–47
		Leading: secretariat Contributing: UNFCCC constituted bodies, including the FWG of the LCIPP, Parties, relevant organizations	Organizing a joint session with representatives of the UNFCCC constituted bodies and all work programmes under the UNFCCC at the ACE Dialogue to discuss ways of enhancing understanding of the role of children and youth and Indigenous Peoples in accelerating ACE implementation and promoting intergenerational knowledge-sharing in the context of their work	18–22
	A.2 Strengthening integration of ACE into the development and implementation of national climate policies, plans, strategies and action	Secretariat	Identifying good practices for integrating the ACE elements into national climate change policies, plans, strategies and action, including the considerations reflected in the eleventh preambular paragraph of the Paris Agreement – which, acknowledging that climate change is a common concern of humankind, states that Parties should, when taking action to address climate change, respect, promote and consider their respective obligations on human rights, the right to health, the rights of Indigenous Peoples, local communities, migrants, children, persons with disabilities and people in vulnerable situations and the right to development, as well as gender equality, empowerment of women and intergenerational equity – in the context of ACE, and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	44

Priority area	Activity	Responsible entity/entities	Deliverables/outputs	Relevant paragraph(s) of this report
Coordinated action	B.1 Enhancing regional cooperation through virtual and in-person regional dialogues, workshops and consultations, prior to the ACE Dialogues, taking advantage of existing forums, such as the regional collaboration centres and regional climate weeks, as appropriate, to enhance implementation of the Glasgow work programme at the regional level as well as local ACE hubs building on local initiatives	Secretariat Relevant organizations	Holding an interactive workshop at the ACE Dialogue in 2025 and also at the regional level prior to COP 31 on developing and implementing national climate change policies, plans, strategies and action under a clear, inclusive, intergenerational and gender-responsive approach	23–25
			Facilitating voluntary peer-to-peer exchanges that serve to provide technical and substantive guidance to national ACE focal points for engaging in relevant national processes and policies, such as national ACE strategies, according to national circumstances	50
Tools and support	B.2 Promoting the development of regional and local networks and platforms that support ACE activities at the regional, national and local level, encouraging the involvement of youth, women, academia, children, traditional leaders and Indigenous Peoples in developing and implementing ACE activities and providing capacity-building in this regard	Leading: relevant organizations, Parties Contributing: secretariat	Sharing experience and good practices from virtual and in-person regional dialogues, workshops and consultations prior to the ACE Dialogues, as appropriate	29–30
	Leading: secretariat Contributing: Parties, national ACE focal points, relevant organizations	Presenting the outcomes of regional activities at the ACE Dialogues and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme and in ACE newsletters	29–30, 35–38	
C.1 Building and strengthening the capacity and skills of national ACE focal points	Leading: secretariat Contributing: Parties, national ACE focal points, relevant organizations	Increasing peer-to-peer exchange among national ACE focal points about ACE activities carried out at the national level through, <i>inter alia</i> , the ACE Dialogues, the regional climate weeks and informal virtual networking meetings organized by the secretariat	35–38	

Priority area	Activity	Responsible entity/entities	Deliverables/outputs	Relevant paragraph(s) of this report
C.2 Meaningfully including youth in and engaging with them on climate action at all levels and facilitating the inclusive participation of, <i>inter alia</i> , children, women, Indigenous Peoples and persons with disabilities in climate action, according to national circumstances		Relevant organizations, Parties	Providing capacity-building opportunities for youth with a focus on decision-making and implementing climate action at the national and international level according to national circumstances	43, 50, 52
		Leading: secretariat, relevant organizations	Providing opportunities for youth to present at ACE Dialogues and regional climate weeks to highlight the leadership role that youth play in climate action	18–22, 29–30, 37
		Contributing: youth and youth organizations	Allowing youth to participate in networking sessions and capacity-building workshops for national ACE focal points	
C.3 Enhancing multilevel action by national ACE focal points and non-Party stakeholders, including representatives of civil society organizations, youth-led and youth-inclusive organizations, community-based organizations, local communities and Indigenous Peoples		Leading: secretariat Providing input: Parties, relevant organizations, multilateral and bilateral financial institutions	Reporting in the annual summary report under the Glasgow work programme on the provision of support, including financial support, for the participation of national ACE focal points and non-Party stakeholders, including representatives of civil society organizations and community-based organizations, in international meetings such as the ACE Dialogues and the sessions of the subsidiary bodies and the COP	44, 53–54
Monitoring, evaluation and reporting	D.1 Strengthening monitoring, evaluation and reporting of the implementation of all six ACE elements	Leading: secretariat Contributing: relevant organizations, research community	Compiling monitoring, evaluation and reporting best practices and resources and making such information available to Parties for use for their reporting on ACE activities on a voluntary basis, and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	31–32, annex III
	D.2 Enhancing understanding of what constitutes high-quality and effective evaluation of ACE activities, according to national circumstances	Secretariat, Parties, national ACE focal points, relevant organizations, research community	Organizing interactive workshops at all levels, including at the ACE Dialogue in 2023, with experts, national ACE focal points, youth leaders and other stakeholders to discuss ways of assessing the effectiveness of ACE implementation	–
	D.3 Supporting the consideration by the SBI of the annual summary report to be prepared by the secretariat on progress in implementing activities under the Glasgow work programme	Secretariat	Holding information sessions prior to the sessions of the COP to present progress in implementing activities under the Glasgow work programme as reported in the annual summary report	60–61

^a See the annex to decisions [23/CP.27](#) and [22/CMA.4](#).

Annexe III

Pratiques et ressources en matière de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique et d'établissement de rapports à ce sujet

[Anglais seulement]

Category	Level	Organization	Details
Indicator/ metric/ scoreboard	International	UNESCO Institute for Statistics	In 2025, the Institute introduced SDG thematic indicator 4.7.3, “Extent to which green policy intentions are mainstreamed in curriculum documents”, and reported data for 110 countries, providing insights into countries’ efforts to integrate climate change related themes into their education systems ^a
Survey/ mapping/ inventory/ platform	International	International Association for the Evaluation of Educational Achievement	The 2023 International Results in Mathematics and Science study included an expanded focus on environmental knowledge and awareness in primary and secondary education in over 60 countries. The thematic assessment examined students’ understanding of climate change and environmental issues as well as their attitudes towards environmental protection ^b
	International	Meta	Meta conducts an annual survey of public opinion on climate change in partnership with Yale University, which explores climate change knowledge, attitudes, policy preferences and behaviours. There were 139,136 respondents from 187 countries and territories to the 2023 survey ^c
	Regional	Afrobarometer	Afrobarometer conducts surveys of public attitudes on climate change and environmental issues in various African countries. A region-wide survey conducted in 2024 found that most Africans who are aware of climate change say it is making their lives worse and call on their governments and developed countries to take the lead in reducing its impact ^d
Case study/ report	International	IFLA	The State of Library Engagement in Climate Communication and Education report published in 2024 synthesizes input from 90 library associations and 519 libraries from all regions of the world. The first global survey of its kind, the report reveals that libraries are making diverse and substantial contributions to action on climate change ^e
	Regional	European Commission	In 2024 the Commission’s Education and Training Monitor report series focused on learning for sustainability, building on a new conceptual framework for monitoring learning for sustainability. It comprises a comparative report, 27 country reports and an online toolbox of key indicators and resources ^f

^a See <https://uis.unesco.org/en/news/february-2025-uis-data-refresh-new-data-and-expanded-coverage-global-education-monitoring>.

^b See <https://timss2023.org/results/environmental-awareness/>.

^c See <https://dataforgood.facebook.com/dfg/tools/climate-change-opinion-survey>.

^d See <https://www.afrobarometer.org/articles/earth-day-africans-say-climate-change-is-making-life-worse-believe-their-governments-and-rich-countries-bear-responsibility-for-reducing-its-impact/>.

^e Redman A. 2025. State of Library Engagement in Climate Communication and Education. The Hague, Kingdom of the Netherlands: IFLA. Available at <https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/3941>.

^f See <https://op.europa.eu/webpub/eac/education-and-training-monitor/en/>.